



LA CHARTE ELAN LAGNY BASKET POUR LA SAISON 2021-2022

L'Elan Lagny Basket (ELB) s'est doté d'une charte : elle représente un ensemble de droits et devoirs primordiaux, pour une meilleure cohésion dans la vie du club. C'est aussi un contrat de confiance destiné à régir le partenariat tripartite entre le club, les joueurs(euses) et les parents. Chaque joueur désireux de renouveler ou de prendre une licence à l'ELB doit en attester avoir pris connaissance. en signant les autorisations et attestations disponible sur le site www.elb77.fr

1. LE/LA JOUEUR/JOUEUSE S'ENGAGE À :

- 1.1. Être respectueux de ses partenaires, adversaires et officiels, ainsi que de ses entraîneurs et dirigeants. Écouter son entraîneur en silence et être poli est la 1ère marque de respect. Le comportement pendant les matchs doit être irréprochable. Tout avertissement ou exclusion pour contestation, propos déplacés, insultes, menaces, brutalités (ou même tentative) envers les arbitres, officiels, délégués, joueurs, entraîneurs, animateurs, dirigeants ou spectateurs, entraînera des sanctions internes et, le cas échéant, le remboursement des amendes infligées au club, notamment en cas de fautes techniques répétées.
- 1.2. Participer avec assiduité aux entraînements et matchs (samedi après-midi ou dimanche), de manière indifférente à domicile ou à l'extérieur. En cas d'indisponibilité pour raison personnelle, le joueur en avertira, à l'avance, son entraîneur ou coach. C'est bien le joueur qui prévient, et non l'entraîneur qui doit appeler chaque joueur pour avoir des informations.
- 1.3. Être à l'heure aux entraînements et matchs (heure de rendez-vous fixée par l'entraîneur), prévenir l'entraîneur en cas d'absence.
- 1.4. Faire part de ses difficultés à l'entraîneur ou au référent d'équipe qui sera à l'écoute pour rechercher une solution.
- 1.5. Respecter les équipements et matériels, les ranger après les entraînements. Nettoyer la salle (bouteille d'eau, papier) et les salles associatives après son passage.
- 1.6. Veiller aux équipements qui sont prêtés par le club (ne pas garder son maillot et son sur-maillot mais le laisser avec tous ceux de l'équipe dans le sac prévu à cet effet). Toute dégradation délibérée d'installations (vestiaires, tribunes...) et/ou de matériels, à domicile ou à l'extérieur, entraînera le remboursement des frais de remise en état ou de remplacement, et l'application de sanctions internes.
- 1.7. Adopter la tenue du club aux matchs afin de donner une image homogène de l'équipe et respecter les accords conclus avec les Partenaires en termes de sponsoring.
- 1.8. Venir avec des chaussures de sport adaptées (pour la salle uniquement), une tenue de sport adaptée (short, tee-shirt) et une bouteille d'eau (pour les entraînements).
- 1.9. Participer activement à la vie du club. Pour l'organisation des rencontres à domicile, des désignations nominatives sont effectuées. Le joueur désigné sera chargé de la feuille de match, du chronomètre ou de l'arbitrage. En cas d'empêchement, le joueur est chargé lui-même de se faire remplacer.
- 1.10. Prendre l'habitude de se doucher après les entraînements et les matchs.
- 1.11. Avoir lu et pris connaissance du règlement intérieur.

2. LES PARENTS S'ENGAGENT À :

- 2.1. S'assurer de la présence de l'entraîneur à l'intérieur du gymnase avant de déposer leur enfant. Nous rappelons que les enfants sont sous votre responsabilité tant qu'ils ne sont pas pris en charge par l'entraîneur. L'entraînement n'est pas une garderie.
- 2.2. Respecter les horaires en début et fin d'entraînement, prévenir en cas de retard ou d'absence.
- 2.3. Assister et encourager, rester fair-play, se conformer aux règles.
- 2.4. Respecter l'arbitrage et les choix de l'entraîneur. Vous êtes le premier modèle social. Offrez toujours une image de maîtrise de soi, de respect et de discipline.
- 2.5. Laver les maillots de l'équipe de vos enfants à tour de rôle (ou selon un planning mis en place par l'entraîneur).
- 2.6. Transporter à tour de rôle les enfants lors des matchs à l'extérieur. L'entraîneur n'est pas dans l'obligation de prendre son véhicule personnel. Un planning doit être établi par l'équipe en concertation avec l'entraîneur ou l'accompagnateur. Les conducteurs sont responsables des enfants qu'ils transportent. Ils s'engagent à respecter le code de la route (ceintures de sécurité, nombre de passagers, limitation de vitesse ...) et à être en règle avec leur assurance.
- 2.7. Apporter leur contribution : participer aux tables de marque (formations proposées).
- 2.8. Aider lors des entraînements si besoin. Aider pour les goûters, les fêtes ou manifestations. Le club a besoin de l'investissement de chacun (même à une petite échelle) dans la vie associative (nous sommes tous bénévoles). Toute initiative sera la bienvenue. Veiller à ce que le joueur respecte ses engagements.
- 2.9. Assurer son enfant à l'aide du formulaire FFBB ou fournir l'attestation d'assurance (double de l'attestation fournie à l'école).
- 2.10. Vérifier et lire quotidiennement leurs mails car les informations du club circulent par mail. En cas de changement d'adresse mail, envoyer la nouvelle au plus tôt à secretariat@elb77.fr

3. LES PARENTS S'ENGAGENT À :

- 3.1. Licencier le joueur auprès de la FFBB.
- 3.2. Assurer les entraînements de la dernière semaine d'août à la semaine suivant l'Assemblée Générale annuelle du club.
- 3.3. Mettre à disposition du joueur le matériel nécessaire (ballons, chasubles, salles, matériel pédagogique,)
- 3.4. Veiller à ce que soit présent au moins un entraîneur ou un dirigeant lors de tous les entraînements et matchs, officiels ou amicaux et dialoguer avec les familles pour transmettre les informations.
- 3.5. Prévenir aussitôt que possible en cas d'entraînement annulé, de match reporté ou annulé (message envoyé par mail).
- 3.6. Prévenir, grâce au panneau d'affichage, minimum 7 jours à l'avance les désignations de table de marque ou d'arbitrage.
- 3.7. Faire progresser le joueur à son rythme.
- 3.8. Développer la socialisation et l'esprit d'équipe.
- 3.9. Associer les parents à la vie du club (rencontre, dialogue, manifestation, organisation).
- 3.10. Proposer des stages de formations pour la tenue de la table de marque et l'arbitrage.
- 3.11. Prendre en charge, dans les conditions posées par le bureau, de toutes formations d'entraîneurs, arbitres et marqueurs.
- 3.12. Appliquer les sanctions nécessaires dans les cas de non-respect de la charte.